18me Année.— N° 3581 | 1re EDITION (paraissant le soir) | Samedi 28 Mars 1874

BUREAUX : RUE NAIN, 1

ABONNEMENTS :
ROUBAIX-TOURCOING : Trois mois, 12 fr ; Six mois, 23 fr. ; Un an, 44 f.
LE NORD DE LA FRANCE : Trois mois, 14 fr. Six mois, 27 fr. ; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES ; 20 centimes la ligne
RÉCLAMES : 25 centimes
— On traite à forfait. —

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

PROPRIÉTAIRE-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : *A ROUBAIX*, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; *A Lille*, chez M. Béghin, libraire rue Grande-Chaussée; *A Paris*, chez MM. Havas, Laffite-Bullier, à Cie place de la Bourse, 8; *A Bruxelles*, à l'*Office de Publicité*, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : *Roubaix à Lille*, 5 15, 7 02, 8 17, 9 47, 11 37, m., 12 24, 1 56, 3 39, 5 11, 6 15, 7 23, 8 32, 9 33, 11 11, s. *Roubaix à Tourcoing-Mouscron*, 5 41, 7 15, 8 43, 10 17, 11 23, m., 1 19, 2 49, 4 58, 5 38, 8 13, 10 22. 11 35. s *Lille à Roubaix*, 5 20, 6 55, 8 25 9 55, 11 05, 12 57, 2 28, 4 40, 5 20, 6 55, 7 55, 10 05, 11 15 *Tourcoing à Roubaix et Lille*, 5 08, 6 53, 8 08, 9 41, 11 28, 12 15, 1 47, 3 37, 5 02, 6 06, 7 24, 8 23, 9 24, 11 02 *Mouscron à Lille*, 6 35, 7 50, 9 22, 11 10, 11 57, 3 13, 4 42, 5 49, 7 02, 9 0

BOURSE DE PARIS

DU 26 MARS	
3 0/0	59 70
4 1/2	85 50
Emprunt 1872 (5 0/0)	94 80
Emprunt 1871	94 75
DU 27 MARS	
3 0/0	59 75
4 1/2	85 50
Emprunt 1872 (5 0/0)	94 90
Emprunt 1871	94 80

ROUBAIX, 27 MARS 1874

BULLETIN DU JOUR

L'Assemblée a désigné hier les membres de la commission de permanence. La droite y aura 16 représentants, la gauche 9.

Décidément M. de Bismark ne marche pas uniquement sur des roses, et la politique jette ça et là sur son chemin quelques épines. Ceci, ajouté aux ennuis domestiques qui, paraît-il, hantent quelquefois le logis de cet homme d'Etat, n'est pas fait, à coup sûr, pour rétablir sa santé sérieusement altérée.

Au lieu de se montrer dociles et malléables, les membres du Parlement allemand se font parfois récalcitrants et semblent disposés à ne plus obéir militairement comme par le passé au maître qui, jusqu'ici, leur avait imposé ses volontés et ses fantaisies. Serait-ce l'indice d'une certaine indisposition de l'opinion à l'égard du prince de Bismark et doit-on augurer de ce commencement d'opposition que sa politique ne rencontre plus en Allemagne les mêmes adhésions ? Quelle que soit la cause de la résistance qu'opposent aux projets de loi présentés par le gouvernement les députés de la majorité, il est un fait évident, c'est que cette résistance existe et paraît vouloir se développer.

Lundi dernier on discutait au Parlement la loi sur la presse et spécialement le fameux article 20, frappant de peines sévères les journaux qui représenteraient la résistance aux lois comme un acte licite et méritoire.

Le ministère, qui tenait essentiellement à l'adoption de cet article particulièrement dirigé contre la presse catholique, a vu la majorité libérale se refuser à son adoption.

Les députés ont vu dans cet article une arme à deux tranchants et ont eu garde d'en approuver l'emploi. Le commissaire du gouvernement, voyant la position menacée, s'est porté sur la brèche et est venu défendre l'article; mais en dépit de l'éloquence tudesque dont il a fait preuve, le Parlement a rejeté, à une immense majorité, la disposition et force a été au ministère de battre en retraite.

Cette victoire a été soulignée par une satisfaction bruyante de nature à inspirer au prince de Bismarck de très sérieuses réflexions.

La saisie préventive, en d'autres termes la censure, a donné lieu à une très vive discussion à la suite de laquelle le gouvernement a très carrément dit qu'il préférait retirer la loi que d'y laisser introduire certaines modifications.

C'est le cas pour M. de Bismark de prendre ses grands crayons et de se distraire des ennuis que lui causent les boutades des membres du Parlement en traçant sur la carte d'Europe de nouvelles lignes bleues et rouges, d'y démolir certains empires, de les remplacer par d'autres et de bouleverser ainsi, dans le silence de son laboratoire, les frontières des nations.

M. Disraëli a consenti à recevoir une députation composée de membres du Parlement Anglais et Irlandais qui désirent plaider auprès de lui la cause des prisonniers fénians.

Un membre de la chambre des communes a prêté serment d'une façon tout à fait insolite; c'est M. Kavernagh, représentant de Wexford. N'ayant pas l'usage de ses bras, l'honorable membre signe le procès-verbal en tenant la plume dans sa bouche. On l'amène dans un fauteuil à roulettes, et il est reconduit de même à sa place. L'honorable M. Kavernagh siége parmi les membres ministériels. Cet incident parlementaire entièrement nouveau a causé dans la chambre une émotion fort explicable.

Le *Monde* publie ces dépêches :

« Bordeaux, 25 mars, 6 h. 10, soir.

» La réunion des femmes chrétiennes à la cathédrale a compté cinq mille personnes. La manifestation de foi a été magnifique et la procession pleine d'un pieux enthousiasme.

» Mgr. de la Bouillerie, coadjuteur de Bordeaux, a présidé la cérémonie.

» Vicomte DE DAMAS. »

« Orléans, 25 mars, 7 h., soir.

» Plus de quatre mille personnes se pressaient à la cathédrale pour la magnifique cérémonie. Mgr. Dupanloup a présidé. Grand enthousiasme. »

LETTRE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 26 mars 1874.

Les diverses fractions de la gauche, dirigées par MM. Thiers et Ledru-Rollin, ont exécuté, hier, une manœuvre qui a manqué de renverser le gouvernement et l'Assemblée elle-même.

Le projet de la commission relative à la prorogation des conseils municipaux, projet contraire à celui du gouvernement, avait été repoussé, comme vous l'avez vu, par 388 voix contre 290. C'était une majorité considérable pour le ministère.

La gauche alors, se voyant battue, a résolu de s'abstenir dans le vote du projet du gouvernement. Quel but se proposait elle ? On sait que, pour qu'un vote soit valable, il faut qu'il y ait eu au moins 370 votants. La majorité en faveur du gouvernement est de 377 voix; mais un certain nombre de membres de la droite ont quitté la séance en chargeant leurs voisins de voter pour eux. La gauche demande le vote par scrutin secret et avec appel nominal : chaque député est appelé à la tribune, par ordre alphabétique, et dépose son vote. Personne ne peut plus voter pour son voisin ou pour son ami. Donc la majorité du gouvernement devait, suivant les vraisemblances, être inférieure à 377 voix et même à 370. Mais il fallait, pour que la manœuvre réussit, que la gauche et le centre gauche, sans exception, suivissent le mot d'ordre et s'abtinssent. 334 membres seulement ont voté pour le projet, mais 45 ont voté contre. Le nombre des votants dépassait de neuf 370 : en conséquence le vote a été valable et le projet est passé.

Le *Journal des Débats* et toutes les feuilles radicales regardent comme un malheur le vote des 45 du centre gauche qui, en votant contre le projet du gouvernement, ont rendu le scrutin valable.

Comme le *Journal officiel* publie les noms des députés qui n'ont pas pris part au vote secret, il est facile de voir que ce secret est bien mal gardé, car les noms qui ne figurent pas dans le *Journal officiel* sont précisément ceux qui ont voté pour le projet du gouvernement.

Pour rendre le scrutin nul, il eût suffi qu'une dizaine de membres de la droite eussent été partis au moment du vote, en plus de ceux qui ont déjà manqué. Parmi ces derniers on remarque MM. Aubry, Broët, général Changarnier, le comte de Cumont, le général Cissey, Depeyre, Mgr Dupanloup, Kolb-Bernard, de la Bouillerie, Léonce de Lavergne, comte de Legge, Lefébure, de Rambares, de Soubeyran, etc.

La manœuvre exécutée, hier soir, par la gauche, pour empêcher le vote de la prorogation des conseils municipaux, cette manœuvre est l'essai d'un plan conseillé par M. Ledru-Rollin pour arriver à une dissolution forcée de l'Assemblée. Ce plan consiste à décider toutes les fractions de la gauche et du centre gauche à donner leur démission en masse, aussitôt après le vote de la loi électorale, sous prétexte de mutilation du suffrage universel.

Si, par suite de cette démission, il n'y a pas, dans l'Assemblée, pour voter, la moitié plus un des membres élus, elle ne pourra plus délibérer légalement et alors la dissolution est forcée, mais ce plan, pour réussir, a besoin de la complicité de tous les membres du centre gauche; or, par ce qui s'est passé, dans la séance d'hier soir, il est évident qu'il y a, dans le centre gauche, des membres qui ne se prêteront pas à cette manœuvre destinée à conduire soit à un coup d'Etat, soit à la dictature radicale.

P. S. A la suite de la réunion des Réservoirs, le bureau de ce groupe parlementaire a demandé au gouvernement que le projet de loi électorale municipale soit détaché de l'ensemble du projet de loi électorale et mis à l'ordre du jour de l'Assemblée.

Le ministre de l'Intérieur, sans donner une réponse décisive, a dit que cette proposition serait examinée dès la rentrée.

Les mêmes délégués ont prié le gouvernement de ne pas déposer, avant la prorogation, son projet de lois constitutionnelles.

On sait que la gauche va faire tirer le rapport de M. de Marcère à cent mille exemplaires.

Le gouvernement va, de son côté, faire tirer à cent vingt mille exemplaires la réponse de M. Depeyre.

On a distribué le rapport fait au nom de la commission chargée d'examiner les lois constitutionnelles, sur le projet de loi électorale par M. Batbie. DE SAINT-CHÉRON.

LETTRE DE VERSAILLES

Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.

Versailles, 26 mars 1874.

La conduite tenue par la gauche dans la séance d'hier mérite d'être sévèrement jugée dans le pays, et pour cela des explications sont nécessaires.

Après le vote sur l'article du projet de la commission, dans la loi de prorogation des conseils municipaux, projet qui était en opposition complète avec celui du gouvernement, la gauche, accablée par les 75 voix de majorité qu'elle avait eues contre elle, voulut se venger.

Pour arriver à ce résultat peu lui importait d'agiter encore le pays, de discréditer l'Assemblée, de la faire passer pour impuissante; ce sont les jeux de démagogues en délire. Elle résolut, M. Gambetta en tête, de demander le scrutin secret; 2° de s'abstenir. Son calcul était simple; le projet de la commission repoussé par 377 voix, il ne fallait qu'une absence de 8 membres de la majorité pour arriver à un scrutin nul, car il faut 370 votants pour qu'un vote soit valable.

L'appel nominal et le scrutin secret diminueraient, selon le calcul de la gauche, le nombre des votants, et l'abstention largement pratiquée par les purs empêchait d'atteindre le chiffre de 370.

Peut-être ceci avait encore l'inappréciable avantage d'ennuyer la majorité, de faire perdre du temps et de retarder, ne fut-ce que d'un jour, le vote de la loi détestée.

Quarante membres de la gauche signèrent donc une demande de scrutin secret (et s'abstinrent dans le vote) MM. Gambetta et Adam (de la Seine) plantés au pied de la tribune, inspectaient les votants et dictaient au citoyen Gent les noms de ceux des leurs qui, refusant de se prêter à cette gaminerie révolutionnaire, prenaient part au vote.

Malgré tout, il y eut 377 suffrages exprimés et M. Gambetta et Cie en furent pour leur courte honte.

Nous serions bien surpris qu'au début de la séance on ne protestât pas contre cette manœuvre insurrectionnelle au premier chef et que des mesures de rigueurs ne fussent pas demandées contre ses auteurs.

Voici le nom des signataires du scrutin secret : Deregnaucourt, Lamy, Cyprien Girerd, Gunhard, Lucet, Roland, Tassin, Thurel, Alph. Picarp, Warnier, Malens, Léopold Faye, Gagneur, Jules Simon, Paul Morin, Pascal-Duprat, Eug. Pelletan, Em. Arago, Ed. Turquet, Germain Casse, René Goblet, Amat, Testelin, Allemand, Journault, Dupar, Levêque, Escargueil, Guiter, Destreux, Magnin, Brelay, Louis Blanc, Jules Melme, Ferry, Herisson, Bernard, Lefevre, Challemel, Pichat, Bert.

Voici la liste des membres de la commission par lettre alphabétique avec le chiffre de voix obtenu par chaque membre.

Adnet, 426; Amat, 385; Bigot, 418; Caillaux, 445; Caron, 430; Chatelein, 448; de Combarieux, 425; Combier, 415; Deguillon-Lasselve, 443; Diètz-Monnin, 425; Ducuing, 403; Guibal, 421; de Kergolay, 436; de Lamberterie, 430; de Limairac, 420; Lamy, 375; Lucet, 370, de Mailly, 355; Maurice, 446; de Melun, 443; Mettetal, 434; Picard, 374; Pradie, 428; de Resseguier, 425; Tailhand, 425.

Dans cette liste figurent 16 membres de la droite et du centre droit et 9 membres de la gauche et du centre gauche.

Au commencement de la séance M. Casimir Périer a fait une rectification au procès-verbal et dit qu'il était parti hier avant le vote; sans cela il aurait voté contre. Plusieurs députés font des rectifications analogues.

M. Buffet déclare aux applaudissements de la majorité qu'il a dérogé hier à ses habitudes; il a voté pour le projet de loi du gouvernement.

M. Clapier est monté ensuite à la tribune pour déclarer que quand même il y aurait eu seulement 370 suffrages exprimés le vote n'aurait pas été invalidé. Cette interprétation lui semble ressortir de l'article du règlement relatif à ce cas spécial. Elargissant ensuite le débat, M. Clapier n'a pas craint de dire que les députés qui avaient pris l'initiative de l'abstention collective méritaient la censure.

Cette parole a soulevé des murmures sur les bancs de la gauche, mais aussi M. Buffet est venu appuyer les observations de M. Clapier et proclame lui-même que celui ou ceux qui donnaient le signal d'une abstention collective étaient passibles des peines disciplinaires les plus sévères.

M. de Lasteyrie a ouvert aujourd'hui la discussion sur le projet de loi relatif aux fortifications de Paris.

M. Jean Brunet appuie le projet avec une compétence et une énergie qui ont vivement impressionné la salle.

M. Thiers est présent, mais il est probable qu'il ne parlera pas. A. Z.

ASSEMBLÉE NATIONALE

PRÉSIDENCE DE M. BUFFET

Séance du jeudi 26 mars 1874.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

Le procès-verbal de la précédente séance, lu par l'un des secrétaires, est adopté après une rectification de M. Casimir Périer, qui, au nom de ses amis est venu déclarer à la tribune que, s'ils avaient été présents à la fin de la séance d'hier, ils auraient voté pour le projet du gouvernement.

Après cette rectification, M. le président Buffet déclare que c'est le sentiment de son devoir étroit qui l'a engagé à voter hier, bien qu'il n'ait jamais pris part à aucun vote.

(Deux salves d'applaudissements accueillent, à droite, cette déclaration.)

Plusieurs projets de loi d'intérêt local sont ensuite déposés sur le bureau du président de l'Assemblée nationale.

A trois heures moins vingt minutes, M. Thiers fait son entrée dans la salle des séances.

Parlera-t-il ne parlera-t-il pas ?

Telle est la question que l'on se pose, mais sans pouvoir la résoudre.

Cette entrée de l'ancien président de la République ayant causé quelque tumulte, quand le silence s'est rétabli, M. Clapier prend la parole pour demander une modification au règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

M. le président interrompt l'orateur pour faire remarquer que cette question n'est pas nécessaire et qu'elle est inopportune.

M. CLAPIER déclare que le président aurait dû proposer la censure contre les députés qui ont provoqué hier l'abstention collective.

Le président répond qu'il ne s'est manifesté aucune manœuvre dans ce sens.

M. CYPRIEN GIRARD dit que les signataires de la demande de scrutin secret n'ont pas voulu pousser à l'abstention collective.

L'incident est clos.

M. LE MARQUIS DE FRANCLIEU déclare prendre acte du vote d'hier.

Le président lui conteste le droit d'interpréter à la tribune un vote de l'Assemblée.

L'incident est clos.

L'Assemblée renvoie à six mois la discussion de l'interpellation de M. Pelletan, concernant les enterrements civils.

Vient ensuite la discussion du projet de loi relatif aux nouveaux forts à construire autour de Paris.

M. DE LASTEYRIE, président de la commission, déclare ne plus vouloir présider cette commission.

Il critique le réseau de forts que l'on se

Feuilleton du *Journal de Roubaix*
DU 28 MARS 1874.

— 35 —

Le Choix de Suzanne

DEUXIÈME PARTIE

XI.— (Suite)

— Il est un ami que nous ne pouvons oublier aujourd'hui, Suzanne, car il se rappelle à nous d'une manière touchante: c'est le bon Pierron, qui t'aimait tant. J'ai accepté pour toi, ma fille, l'humble héritage du pauvre homme au noble cœur dont tu as été le dernier amour et la dernière joie; c'est un legs béni, celui-là ! Il te portera peut-être bonheur : sois aussi fière de cette modeste dot que tu t'es montrée dédaigneuse des richesses dont tu pouvais rougir.

– Pauvre ami ! dit la jeune fille, comme il m'aimait !

Une larme tomba lentement sur sa joue.

— Nous évoquerons ensemble son souvenir, Suzanne, dit Jacques, nous parlerons souvent de lui. »

Tandis que l'abbé Hubert reprenait sur la table le portefeuille qu'il devait rendre à l'actrice, M. Germont tirait de son secrétaire les valeurs que le pauvre maître clerc avait laissées à Suzanne.

La fille de la Fanelli avait juste 6,000 francs de dot.

XII

Jamais la critique la plus amère, à l'époque où, au milieu de ses plus grands succès, elle trouvait quand même des détracteurs, ne causa une telle rage à Julia que la lettre du curé de Luçay.

Hé quoi ! sa fille refusait ce don, la seule excuse de sa vie, la seule qui pût justifier, légitimer sa conduite ! Suzanne la méprisait donc bien !...

Pour la première fois, elle comprit enfin la distance morale qui la séparait de l'enfant abandonnée. Julia n'avait pas une nature essentiellement vicieuse et pervertie; elle avait des défauts de caractère, qui n'avaient pas été combattus et modifiés par une saine éducation. Au premier jour de la lutte, sans force, sans courage pour résister, ou plutôt sans l'idée bien nettement tracée du devoir, elle avait dû succomber, le mal avait étouffé le peu de bien resté sans culture au fond de son âme.

L'instinct maternel, faible aussi pendant la tentation, n'était pas mort cependant : le mépris de sa fille frappait plus douloureusement la pauvre femme qu'aucune chose au monde; le jugement de Dieu l'effrayait moins que le jugement de son enfant.

En vain elle se dit que bien des femmes à sa place eussent agi comme elle, eussent commis les mêmes fautes sans avoir les mêmes excuses à invoquer : ce don de Dieu, ce stimulant de son orgueil, cette voix qui avait passionné presque toute l'Europe ! et surtout ce qu'elle appelait son but : l'avenir de Suzanne conquis par la fortune et la gloire de l'actrice...

Hélas ! n'était-ce pas cette fortune, cette gloire que l'enfant, toute pauvre et ignorante qu'elle fût, repoussait impitoyablement ?

Pourquoi ?

Julia courba la tête.

Pourquoi ? Parce que la jeune fille si pure avait peut-être deviné que les richesses de sa mère n'avaient pas l'art pour unique source... La fière nature de Suzanne, — car la fille de la Fanelli devait être fière, — se révoltait sans doute, et l'innocente enfant, forte des sévères principes acquis sur l'honneur, la loyauté, le devoir, mettait tout son orgueil à repousser la tentation, à rester pauvre... Du haut de sa pauvreté, elle regardait et jugeait sa mère...

A cette idée, Julia éprouva un désespoir farouche, et elle ressentit au fond de son âme quelque chose qui n'était pas encore le repentir, mais qui était le regret du passé, le commencement du remords.

Lorsque, avec le temps qui fuyait, elle se fut un peu calmée, elle relut la lettre qu'elle tenait entre les mains et qui avait éveillé en son esprit un monde de pensées nouvelles.

« Madame, disait simplement le prêtre, j'ai reçu les deux cent mille francs que vous m'avez envoyés pour votre fille. Je les lui ai portés, mais elle ne veut pas les accepter. Elle m'a chargé de vous remercier et de vous dire que votre amour et votre bénédiction étaient les seuls dons qu'elle désirât, les seuls auxquels elle pût attacher du prix.

» Veuillez me dire, madame, comment je puis vous faire parvenir sûrement la somme que j'ai entre les mains.

» Maintenant, si vous permettez un conseil à un vieillard, ministre sur la terre du Dieu tout-puissant, laissez-moi vous citer un mot de l'Evangile, le code admirable de mon divin Maître : « Avec les richesses injustement acquises, travaillez à vous faire des amis parmi les pauvres. »

XIII

Des années se sont écoulées depuis le mariage de Suzanne; bien des événements petits et grands se sont succédé : les uns plus ou moins intimes, les autres plus ou moins indifférents.

M. Germont a cédé sa charge à son gendre, mais il n'a pas songé à quitter ses enfants; il est toujours avec eux et s'est consacré entièrement à l'éducation de l'aîné de ses petits-fils. Hélas ! l'esprit humain est toujours le même, rempli d'inconséquences et d'étranges contradictions; pour cet enfant, qui a dix ans à peine, le grand-père est ambitieux; si sage, si philosophe, si détaché pour lui-même de tous les honneurs, il rêve déjà pour le petit garçon une de ces hautes positions sociales qu'on n'acquiert qu'avec le génie ou la science; André sera un jour un grand avocat, un grand orateur; il connaîtra tous les triomphes du barreau et de la tribune, un instant entrevus, puis dédaignés par le grand-père pour une plus noble tâche. A tous les projets de M. Germont, Jacques et Suzanne n'opposent qu'une douce incrédulité : ils n'ignorent rien de l'admirable conduite de leur père, ils comprennent et excusent ce petit mouvement de faiblesse, ce retour vers le passé; ils ne protestent que par leur bonheur.

Le jeune mari, simple, laborieux, instruit, sans orgueil et sans prétention, comble toutes les aspirations de la jeune femme; elle, aussi simple, aussi laborieuse, aussi instruite, sans sotte vanité, sans envie, n'a qu'un but : justifier, mériter de plus en plus l'amour de son mari, de son père, de ses enfants.

Comme dans toute vie humaine, des chagrins ont traversé la paisible existence de Suzanne; je ne parle pas des émotions douloureuses éprouvées avant son mariage, mais de nouvelles séparations que Dieu lui a imposées.

Le bon curé, son ami, son guide, son second père, n'est plus : le Créateur a rappelé à lui cette âme si humble, si douce, si charitable, qui a accompli sur la terre un long pèlerinage sans s'arrêter, sans défaillir dans sa marche certaine vers le bien, le juste, l'idéal ; tous ceux qui ont connu le saint prêtre l'ont pleuré, mais les larmes qui tombent sur ces morts bénis n'ont pas l'amertume de tant d'autres; il s'y mêle le baume délicieux de l'espérance, sainte espérance chrétienne qui, par la foi, devient une certitude. La justice céleste n'attend-elle pas, pour le couronner, le passager qui a su monter de la terre au ciel ?...

ADRIENNE ROGRON (*A suivre*)